

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 27 juin 2024

TRANSMIS le : 27 juin 2024

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 17

**OBJET :**

Révision de la Taxe de Séjour :  
Tarification 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre  
Le mardi 25 juin à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

**Etaient présents :**

Mesdames : BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : Maxime BAILLY, BOCQUET Jean-Charles, VIRLOGEUX Christophe

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme BARON Claudine donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe  
M.BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne  
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime  
M. Gérard DRÉVILLE donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET

Secrétaire : Mme BERSON-GÉANT Marion

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Vu l'article L.2333-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour ;

Mr le Maire propose l'augmentation de ces tarifs (cf. annexe 1), applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A cette taxe Communale, s'ajoutent :  
10% de taxe additionnelle Départementale  
15% de taxe additionnelle Régionale  
200% d'une nouvelle taxe additionnelle Régionale (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

1/ **Autorise** Mr le Maire à augmenter les tarifs de la taxe de séjour et confirme leur application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

2/ Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES, ainsi qu'à la Perception de Garges-lès-Gonesse.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire  
Frédéric MOIZARD